

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, N° 6, Rue Lamontagne, Basse-Ville.

LISTE DES AGENTS DU CANADIEN.

- E. R. FABRE, Ecuyer, Montréal.
M. MONTEAU, Longueuil.
M. L. B. GARCEAU, Trois-Rivières.
E. H. FRECHETTE, Chambly.
J. DUPRESNE, M. P., St-Jacques.
LOUIS BARBEAU, Ecuyer, Rivière du Loup.
JOS. GUILLEAU, M. P., St-Hilaire de Rouville.
H. DE ROUVILLE, Ecuyer, Baie St-Paul.
JOHN KANE, St-Antoine.
ISAIE NOEL, Ecuyer, N. P. St-Gervais.
ETIENNE ROY, Ecuyer, N. P. St-Thomas.
DR. ETIENNE TACHE, St-Roch.
AMABLE MORIN, Ecuyer, Rivière-Ouelle.
MM. CASGRAIN & TETU, Kamouraska.
ALEXIS GAUDET, Ecuyer, Ste. Anne Lapocatière.
M. R. PUIZE, Lotbinière.
MAJOR JOS. FILTEAU, St-Jean Port Joly.
SIMON FRASER, Ecuyer, Trois-Pistoles.
FR. TETU, Ecuyer, Macfiche.
PETRUS HUBERT, Ecr. N. P. Malbaie.
BDOUARD TREMBLAY, Ecr. L. BERTRAND, Ecr. Isle-Verte.



NEW-YORK. BOWERY AMPHITHEATRE.

La Troupe composée de cent hommes et chevaux.

H. ROCKWELL, DIRECTEUR.

Le Directeur de cette grande et célèbre TROUPE EQUESTRE, a l'honneur d'annoncer aux citoyens de Québec, que sa compagnie vient d'arriver dans cette Province, d'une tournée heureuse dans les sections Ouest et Nord des Etats-Unis, et qu'elle donnera sa première représentation

LUNDI, 29 SEPTEMBRE,

en dehors de la porte St. Louis, pour SIX JOURS seulement.

Parmi les sujets célèbres attachés à cette compagnie sont les suivants:

OTTO MOTTU - L'Intrepide, ainsi nommé à cause de la nature héroïque et hardie de son exécution. Ce Monsieur, Allemand de naissance, s'est rendu célèbre dans toutes les parties de l'Europe par ses tours incroyables d'équitation, sa force herculéenne et sa dextérité surprenante. Il est au premier rang dans l'histoire de l'art, et il a travaillé devant les principales têtes couronnées d'Europe. Son exhibition effrayante avec les boulets lui a valu le titre d'Intrepide de la bouche de l'Empereur de Russie, en présence duquel il déploya son adresse étonnante à St. Pétersbourg. Le tour en question consistait à jeter à dix ou douze pieds en l'air un boulet, pesant 30 livres, et à le recevoir et balancer à sa descente sur la nuque, et à le faire rouler jusqu'au bout de ses doigts, et de là sur ses épaules jusqu'aux doigts de l'autre main. De plus, dans un autre acte, il porta un homme fait dans diverses positions, quelquefois le faisant projeter à longueur de bras, le balançant sur sa tête &c., pendant que le cheval va à pleine course.

LES FRÈRES SUISSES - Wilhelm, Robertus et Guephus, célèbres aussi sur le continent d'Europe et en Angleterre aussi bien qu'aux Etats-Unis, pour leurs tableaux classiques et leurs tours de force merveilleux, montreront leur force musculaire dans une variété de tableaux élégants, arrangés par eux d'après d'anciens dessins, avec une grâce et une beauté inconnues jusqu'à eux. Le soir, les Frères Suisses paraîtront dans la série de tableaux vraiment attrayants et classiques, intitulée « Adm. et Eve. » ou « le Premier Fratricide. »

M. H. ROCKWELL - Directeur Equestre, paraît sur l'arène dans plusieurs exercices d'équitation, entre autres l'élégante représentation allégorique de Mercure, et le Gladiateur Spartacus; outre une variété de métamorphoses amusantes, exécuté avec un effet délicat, chaste et classique qu'aucun Equestrien ne saurait égaler.

M. HOWES - Le Cavalier intrépide, est célèbre pour la perfection avec laquelle il conduit quatre superbes chevaux Arabes, qu'il mène par fois pendant leur course terrible, avec une élégance, un aise et un sang-froid inébranlable, qui n'appartiennent qu'à lui. On l'a proclamé dans cet acte l'égal du fameux Dorer en Angleterre.

En outre, MM. McFarland, Pontland, Pelham, Messinger, Huntington, Derr, Masters, Franklin, Runnals, Stevens, Buckley et autres.

Les détails de chaque représentation seront donnés dans les feuilletons du jour. Portes ouvertes à UNE HEURE, et à SEPT HEURES P. M. - La représentation commencera à Deux heures et à Sept heures et demi précises. Admission aux Loges 2s. 6d., Parterre 1s. 3d.; Enfants au-dessous de 10 ans moitié prix dans les Loges. Pas de demi-prix pour le Parterre Québec 2 septembre 1840.

CORPORATION DE QUÉBEC.

HOTEL DE VILLE.

No. 44, Rue St. Louis, Le 10 Septembre 1840.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de Ville ayant loué le maison située N° 44, rue St. Louis, Haute-Ville, la dite maison sera à l'avenir connue sous la désignation de l'HOTEL DE VILLE, où se tiendront les séances du Conseil aussi bien que les bureaux de la Corporation.

Toutes lettres ou autres documents destinés pour le Conseil doivent être adressés aux bureaux susdits. Par ordre du Conseil, GEO. FUTVOYE, Greffier de la Cité.



ETIENNE PARENT, JEAN BAPTISTE FRÉCHETTE, PROPRIETAIRES, Avocat, N° 3, Rue La Porte, Québec. Imprimeur, N° 6, Rue Lamontagne, Basse Ville, Québec.

NOS INSTITUTIONS NOTRE LANGUE ET NOS LOIX!



BUREAU DU GOUVERNEMENT, SEPT. 5, 1840.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général d'ordonner qu'une Voiture à Patins Modèles, construite d'après les requisitions de la première Section III. Vict. chap. 25, soit envoyée aux principales paroisses rurales de la Province, pour l'information et l'instruction des Habitants.
1. Cette voiture est construite sur le Modèle de celle qui gagna le second prix proposé l'année passée, pour la Voiture la meilleure et la moins dispendieuse qui pouvait être construite en conformité avec l'Ordonnance.
2. C'est une voiture en usage commun dans les Etats-Unis, dans le Haut-Canada, dans les Townships, et sur la Rivière Ottawa.
3. Elle est de la construction la plus simple et économique.
4. Les Voitures de cette description ont fréquemment des lisses en bois; elles peuvent donc être construites sans employer la moindre portion de fer.
5. La dépense de cette Voiture y compris le timon, (poêle), et menoirs, (shovels), est estimée à trois piastres.
6. La Voiture qui gagna le prix, et de laquelle le modèle est tiré, fut faite par un Canadien (domestique de fermier). Elle peut être faite en son propre terrain, par tout homme qui sait se servir d'une hache.
7. En estimant le prix du travail à 2 chelins 6d. la journée, une pareille voiture ne coûterait pas plus de 7. chelins 6d., non compris timon et menoirs.
8. Ainsi une voiture peut être construite conformément à l'Ordonnance pour moins que l'arrende imposée par la loi pour sa construction.
9. Ceux qui préféreront des voitures d'une façon plus coûteuse, pourront toujours les obtenir des ouvriers de profession.
10. Si elle est ferrée et garnie en lisse de fer, cette voiture, au complet, ne devra pas coûter plus que sept ou huit piastres.
11. On peut se servir de cette voiture avec un ou deux chevaux.
12. Quand on ne se sert que d'un seul cheval, il faudra employer une menoire, et le cheval devra être attelé devant le patin gauche de manière à suivre la trace.
13. Avec deux chevaux et un conducteur, cette voiture fera l'ouvrage de trois trains ordinaires, de trois hommes et trois chevaux, sur le chemin fait par la trace ordinaire.
14. Cette voiture pourra être ajustée avec une boîte carrée et des bancs, ou avec des bâtons droits, ou avec des bancards, pour charger du bois, du foin, etc.
15. On peut se servir des mêmes traits et baculs (whipple trees) dont on se sert pour la charrue.
16. L'usage général de cette voiture épargnera au public le temps, les inconvénients, les souffrances, physiques, et les dommages aux chevaux, aux hommes et aux voitures, occasionnés par les cahots.
17. Elle garantira de bons chemins.
WILLIAM F. COFFIN, Commissaire de la Police.

N. B. L'on pourra voir les dites voitures vis-à-vis les Casernes des Jésuites, depuis SIX HEURES du matin jusqu'à SEPT HEURES du soir, et aussi à la POINTE LEVY à la COTE à LABADE, les jeudis, vendredis et samedis, et à la COTE à BEGIN, tous les lundis, mardi et mercredis depuis SIX heures du matin jusqu'à SIX heures du soir.

AUX CONTRACTEURS.

DES cachetées contractées seront reçues à ce Bureau, jusqu'au JEUDI 1 Octobre prochain, pour l'exécution de certaines Réparations à la Prison des Trois-Rivières.

Avant de présenter les soumissions il sera nécessaire d'aller examiner les lieux; et on pourra voir une spécification de l'ouvrage en s'adressant à J. G. Ogden, Ecuyer, Sheriff des Trois Rivières, ou au Bureau de M. George Brown, Architecte, Montréal, qui fournira toute information ultérieure qu'on pourra demander. Il faudra que l'ouvrage soit achevé pour le 1 janvier 1841.

Les soumissions devront être adressées à un Bureau des Travaux Publics, Montréal, et endossées « Soumissions pour les Réparations à la Prison des Trois-Rivières, » et contenir les signatures de deux personnes solvables qui se rendent cautions de la dite exécution du contrat. SAMUEL KEFFER, Secrétaire.

Bureau des Travaux Publics } Montréal, 15 Sept. 1840.

LE SOUSSIGNÉ REQUIERT

LES SOUSSIGNÉS REQUIERT tous ceux qui sont endettés pour COTISATION, TAXE DES CHEVAUX, ou COMPOSITION PERSONNELLE, de venir en payer le montant le ou avant le 30 septembre courant, faute de quoi il sera adopté des moyens légaux de recouvrement. L. AUSTIN, Trésorier des Chemins.

N. B. Le Bureau du Trésorier des Chemins est transporté à l'Hôtel de Ville, encoignure des rues St. Louis et Ste. Ursule.

GRAINE DE LIN.

LE SOUSSIGNÉ paie le plus haut prix du marché pour graine de lin. HY. G. NOAD, Rue St. Paul. Québec 21 sept. 1840.

CORPORATION DE QUÉBEC.

HOTEL DE VILLE. Le 18 SEPTEMBRE 1840.

AVIS est par le présent donné que le Greffier de la Cité recevra d'ici au 1er OCTOBRE prochain, les

SOUSSIONS cachetées de tels des imprimeurs de cette Cité qui désireront contracter pour tous les ouvrages D'IMPRESSON du Conseil de Ville, d'ici au 1er DECEMBRE 1842. Les dites soumissions devront être faites dans la forme suivante: " Propositions pour l'impression des ouvrages et documents du Conseil de Ville. " L. S. D. & S. D.

Pour affiches sur une feuille papier Demy pour 100 copies par 1000 M. de composition Pour impressions sur une feuille de foolscap, 100 copies par 1000 M. de composition. Pour chaque cent subséquent. Pour impression en forme de brochure Demy 12 1/2 premier cent en P.ca. En Long Premier. En Bourgeois. En Brevier. Pour Circulaires, &c. sur demi feuille de Demy ou papier à lettres par 100. Le tout ouvrage uni.

Les propositions doivent être sous enveloppe, cachetées et adressées au Greffier de la Cité et endossées " PROPOSITIONS POUR IMPRESSIONS. " Par ordre du Conseil, GEORGE FUTVOYE, Greffier de la Cité.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ dument élu Curateur à la succession vacante de feu Alain Joseph Pambrun en son vivant de la Pointe Lévy, Ecuyer, Médecin, prie ceux qui doivent à la dite succession de payer sans délai et ce aux quels il est dû de présenter leurs comptes, dument attestés au soussigné ou à F. M. Guay, Ecuyer, Notaire, chargé de régler la dite succession d'ici au quinze octobre prochain. LOUIS CARRIER, Curateur. Pointe Lévy, le 21 sept. 1840.

AVIS.

ATTENDU que par contrat passé entre les soussignés devant Mire Garon, Notaire à la Rivière-Ouelle le 17 Avril dernier, il est contracté une Société de commerce aux Trois-Pistoles, sous les noms et raison de Casgrain, Buteau & Cie, et qu'à été spécialement stipulé que toutes les affaires et transactions quelconques de la dite société seraient conduites sous la responsabilité d'un Agent à être par eux choisi à cet effet, qui seul aurait le droit d'obliger les dits associés, et de signer pour eux tous, à moins qu'il ne plût aux dits associés Ensemble et Conjointement de transiger telles affaires de la dite Société par eux mêmes - Avis, est par le présent donné que les Soussignés ont choisi la personne de M. Charles Bernier, pour leur Agent, lequel est chargé de la conduite exclusive de la dite Société, en termes de leur contrat susdit, et peut seul les obliger, pour les affaires d'icelle. PIERRE TH. CASGRAIN, FRANCOIS BUTEAU, CHARLES H. TETU, FELIX TETU, Québec, 12 Septembre 1840.

BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA.

Le 22 Septembre 1840.

LES Président et directeurs de la Compagnie d'Assurance du Canada donnent par le présent avis qu'à compter du premier jour d'octobre prochain, ils seront prêts à accorder et émettre des Polices d'Assurance contre les Pertes ou Dommages soufferts par le feu, à Québec et ailleurs, à des taux de prime très modérés. Par ordre DANIEL McCALLUM, Secrétaire.

BUREAU DE MÉDECINE DE QUÉBEC.

HOTEL-DU, le 8 Septembre 1840.

LA prochaine assemblée trimestrielle de ce bureau, pour l'examen des candidats à l'étude ou à la pratique de la Médecine, aura lieu, LUNDI le 5 OCTOBRE prochain à DIX heures, A. M. Les Candidats sont requis de transmettre leurs documents au secrétaire, au moins trois jours avant l'examen. Par ordre du Bureau, J. Z. NAULT, Secrétaire.

AVIS.

CEUX qui sont intéressés dans la succession de feu Michel Glackemeyer, sont priés de vouloir bien s'adresser au soussigné d'ici à huit jours. ED. GLACKEMEYER, N. P. Qué 20 Janvier 1827



LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE QUÉBEC, OUVERTE A TOUS LES AGRICULTEURS DU COMTÉ DE QUÉBEC.

TIENDRA une Exhibition annuelle de montre de Bestiaux, Concours de Labourage, d'Exposition de Grains, Légumes, Beurre, Fromage, &c. &c., à la Ferme de Hadley Lodge, appartenant à Anthony Anderson, écuyer, MARDI le 6 jour d'OCTOBRE prochain. Les Concurrents passeront gratis sur le Pont Dorchester, et ils devront être sur les lieux à HUIT HEURES, A. M. auquel temps seront décernés les divers prix spécifiés dans les affiches qui ont été mises en circulation dans le Comté. Chaque personne qui se propose de concourir à cette Exhibition qui n'aura pas antérieurement souscrit aux fonds de la Société au moins 5s. courant, paiera entre les mains du Secrétaire un honoraire de pas moins que cette somme en faisant entrer son nom comme concurrent, autrement il ne lui sera pas permis de concourir. Le Comité espère que tous les concurrents qui devront être sous serment, qu'ils soient heureux ou non, seront satisfaits des décisions qui pourront être rendues par les Juges dans les divers concours, et les concurrents qui agiront différemment seront considérés par le Comité comme indignes de concourir à aucune exhibition future de cette Société. Par ordre du Comité, JOHN GEMMEL, Secrétaire. Québec, 18 septembre 1840.

LA MOUCHE A BLÉ.

CONFORMEMENT à l'Ordonnance du Conseil Spécial, 2e Victoria, chap. 53, intitulée, « Ordonnance pour pourvoir à la confection de certains ouvrages publics, à l'amélioration des communications intérieures, et à l'encouragement de l'Agriculture, et à d'autres fins, » par laquelle la somme de £25 courant est mise à la disposition de la Société d'Agriculture du District de Québec, pour le meilleur essai ou essais sur les moyens mis en usage pour prévenir les ravages causés par la Mouche à blé aux moissons de grain, et la meilleure méthode, fondée sur l'expérience, de détruire cet insecte destructeur, et prévenir par là de la manière la plus efficace tels ravages à l'avenir, la dite Société prie ceux qui ont fait des expériences dans le District de Québec, sur la Mouche à blé, de transmettre au soussigné, son Secrétaire, à compter de cette date jusqu'au 1er Octobre courant, des essais fondés sur leur expérience sur le sujet, auquel temps la dite Société décernera la somme ci-dessus, en prix, aux auteurs des essais les plus approuvés. JOHN GEMMEL, Secrétaire. Québec, 18 septembre 1840.

AVIS.

LES habitants de Québec et des environs qui ont commencé à recevoir leur assortiment de MARCHANDISES D'AUTOMNE et D'HIVER, consistant en Couvertures de Bath, de Whitney et à Paris, Flanelles de Saxe, de Gales et de Médina, Merinos des Indes, de France et de Suède, Châles, Echarpes et Mouches de Laine du Tibet unis et figurés, Châles de plaid d'Ecosse et carreaux de toutes grandeurs, une très-grande variété de Tweeds supérieurs pour pantalons, etc., etc., qu'ils offriront en vente à très-bas prix. L. BALLINGALL & Co. Québec, 19 Septembre 1840.

VENANT D'ARRIVER ET A VENDRE.

PAR LE SOUSSIGNÉ UN grand assortiment de superbe PROCELAINÉ FRANÇAISE, Ornaments de Cheminées. . . AUSSI, Un Orgue à cylindre supérieur, Guitares d'Espagne, Violons, Gravures colorées encadrées, etc. etc. (Représentant les Batailles de Napoléon, etc.) B. DAIKERS, 3 Août 1840. 15, Rue Sault-au-Matelot.

GILLESPIE, JAMIESON & Co. ont à vendre:

Cassonade, Rum de la Jamaïque, Melasse et Sirop de Cuba, Eau de vie de Cognac, d'Espagne et de Sicile, Rum de Hambourg et du Canada, Whiskey du Haut-Canada, Raisin Muscat, Huile d'Olive, Vins de Port, Sherry, Benecario et Malsga en pipes, barriques et quartaux. 10 septembre 1840.

LUNDI, 28 SEPTEMBRE.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 7d deniers courant.

Pour dix lignes et au-dessus de 4s. 3s. 4d. la première insertion et chaque suivante 10d. Au-dessus de dix lignes 4 deniers par ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

QUEBEC 10 Août 1840. A VIS aux personnes qui se sont établies sur des Terres Incultes de la Couronne, sans titre, et qui étaient possesseurs de bonne foi avant le 10e jour de Septembre, 1838.

Avis public est par le présent donné qu'ayant été à Son Excellence le Gouverneur Général de fixer le prix des Terres de la Couronne, et de le faire annoncer publiquement par ce Département, sous la date du 23 Juillet dernier, toutes les personnes réclamant pré-emption, en vertu de la proclamation de Lord Durham du 31 octobre, 1838, doivent fier les pièces justificatives et certificats requis en conformité des termes d'icelle dans les six mois à compter de la date de l'annonce fixant le prix des Terres de la Couronne, faute de quoi tout droit de pré-emption cessera et s'éteindra le 23 Janvier prochain.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

QUEBEC, 16e SEPTEMBRE, 1840. LE Memorandum suivant est publié par l'ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, pour l'information des personnes qui désiraient acheter des terres arpentées et vacantes de la Couronne.

- 1. - La pratique des ventes par encan à mise à prix sera discontinuée.
2. - Toutes terres arpentées seront en nues à un prix fixe; celles qui se trouvent dans le comté de l'Ottawa et sur le bord sud du St. Laurent, à l'ouest du chemin de Kennebec, à 6s. par acre - toutes autres terres, à 1s. l'acre.
3. - Il ne sera point reçu d'argent pour accomplir sur prix d'achat, mais la somme entière devra être payée au moment de la vente.
4. - Les ventes périodiques n'auront plus lieu, mais tout individu désirant obtenir des Terres vacantes de la Couronne aura le pouvoir de ce faire en payant aux commissaires des Terres de la Couronne le prix convenu par acre.
5. - Sur paiement de ce prix, l'acquéreur recevra un reçu des Commissaires des Terres de la Couronne, lequel lui donnera le droit de prendre possession de la terre qu'il aura achetée, et il sera pris des mesures à ce que ses Patentes soient émises sans délai.
6. - Ces changements n'affecteront en aucune manière les règlements établis par le Gouvernement de Sa Majesté par rapport aux concessions qui sont faites aux Officiers de la Marine et Militaires.

AVIS AUX SQUATTERS.

LES personnes qui se sont établies sur des Terres de la Couronne sans titre, (squatters), doivent bien avoir soin de ne pas se compromettre en payant ou en s'engageant à payer à des Spéculateurs ou autres aucune somme au delà du prix du gouvernement pour les lots qu'ils occupent, à la prochaine vente. Tous les Squatters ont en vertu de la proclamation du 31 Octobre 1838, droit à acquérir leurs terres de la couronne, au prix de départ, pourvu qu'ils s'y soient établis avant le 1er Septembre, 1838. Le soussigné a le droit de croire qu'en adressant des représentations convenables au gouvernement les Squatters obtiendront à l'égard des termes de paiement autant de facilités que la justice le requerra. En acquérant des terres d'un Spéculateur à un taux déraisonnable et plus élevé que le prix de départ du gouvernement, il y a dix chances contre une que le Spéculateur, qui naturellement prendra les meilleures mesures pour ses avances, deviendra à la fin propriétaire de la terre sur laquelle il se fait. Le soussigné liea gratuitement valoir les réclamations de tous Squatters réellement pauvres ou indigents, en s'adressant à lui. JAMES H. KERR. Québec, 3 Septembre, 1840. Chemin St. Louis.

AVIS CONCERNANT LES POELES.

LA haute estime dont jouissent dans tous les pays les Poêles confectionnés aux Forges de Saint-Maurice, et leur supériorité de valeur sur les poêles importés, ont motivé récemment une grossière tentative d'en imposer, contre laquelle le public est respectueusement averti de se tenir en garde. Cette tentative a été de substituer aux poêles de Saint-Maurice des poêles d'Ecosse, moulés sur un des poêles de Saint-Maurice et conséquemment ayant une si étroite ressemblance avec ceux-ci, que ce n'est que difficilement qu'on peut découvrir la différence. Cependant, si on les examine attentivement on trouvera qu'au lieu des lettres sur la porte, qui sont F. St. M. sur les vrais Poêles de Saint-Maurice, on a frauduleusement substitué F. St. M sur les Poêles importés, la dernière lettre étant mutilée dessein. Ceux qui veulent acheter des Poêles de St. Maurice sont en conséquence mis sur leurs gardes contre une déception tendant à leur faire acheter un article que l'expérience a prouvé incontestablement être moins durable et conséquemment d'une moindre valeur intrinsèque. Forges St. Maurice, 15 Septembre 1840.

SEL EN RADE,

VENANT d'arriver par le John, de Liverpool. S'adresser à R. F. MAITLAND & Co.



Ces capitaux pourront être placés dans les fonds coloniaux, qui auront la garantie des fonds publics. Seront payés d'abord sur les revenus des réserves toutes les allocations déjà faites en faveur de diverses dénominations religieuses, et l'on calcule que ces allocations qui montent de £10 à £12000 excéderont de plusieurs années encore les revenus des réserves du clergé, et ce ne sera que lorsque ces revenus excéderont ces charges que l'arrangement ci-dessus entrera en opération. Dans ces charges l'église d'Angleterre entre pour £7,700 sterling, et l'église d'Ecosse pour £1,580, et l'acte pourvoit que si les revenus des réserves ne suffisent pas à couvrir ces allocations, la différence sera prise sur le revenu casuel et territorial de la couronne dans la province du Canada. De sorte qu'il est probable que la caisse provinciale aura à payer une somme annuelle assez forte peut-être d'ici à plusieurs années aux églises d'Angleterre et d'Ecosse; car remarquons que l'acte d'union, en considération de l'énorme liste civile qu'il décrète, abandonne les revenus casuels et territoriaux à la législature Canadienne, et que ces revenus forment ainsi partie du revenu provincial. Il a d'ailleurs toujours été entendu que les revenus casuels et territoriaux devaient être appliqués à des fins civiles. Il faut avouer que les législateurs impériaux se jouent à leur aise des droits et de la bourse des colons Canadiens. Reste à savoir maintenant si ceux-ci se laisseront ainsi jouer sans mot dire.

**SCRIPS DES MILICIENS.**  
Il y a vraiment une espèce de fatalité d'attachée à l'acte de libéralité du gouvernement envers les miliciens qui l'ont servi dans la dernière guerre. D'abord des entraves de toute nature ont reculé jusqu'à tout récemment la réalisation des promesses du gouvernement pour un grand nombre, tandis que ces difficultés ont été causées qu'un grand nombre d'autres ont perdu leurs réclamations ou les ont cédées à des spéculateurs pour une mince considération. Enfin l'année dernière on a pensé que le jour d'une franche générosité était arrivé; les miliciens qui n'avaient pas encore perdu leur droit avaient obtenu ce qu'on appelle des scrips, qui étaient des papiers qui aux ventes des terres leur valaient 31 par chaque acre de terre. On entendait alors que cette somme était la valeur moyenne des terres publiques, et que ce mode était adopté pour faciliter ou simplifier les procédés. Ainsi le milicien possesseur d'un scrip de 100 acres pouvait se flatter d'obtenir à peu près la même étendue de terre aux ventes de la couronne. Mais qu'arrive-t-il? Quelques temps après on fixe le prix des terres de la couronne jusqu'à 6; de sorte que le milicien ne peut plus espérer avoir pour son scrip que 50 acres de terre. Encore si l'on vendait les terres par 50 acres, il pourrait toujours avoir cela; mais non, les lots sont de 100, et s'il veut obtenir 50 acres de terre, il faut qu'il en achète et paie en argent 50 autres acres. Quelle est la conséquence, c'est que nos pauvres miliciens se sont vus obligés de vendre leurs scrips à vil prix à des spéculateurs.

Un ordre récent a aboli ou discontinué le système des ventes publiques, mais le prix des terres a été fixé comme sous l'autre système de 4 à 6 chelins l'acre, et ainsi le milicien ne se trouve guère mieux placé que sous le système des ventes, à moins qu'on ne règle qu'il pourra réclamer le nombre d'acres spécifié dans son scrip, ce qui ne paraît pas devoir être le cas.  
C'est ainsi qu'on met à exécution dans ces colonies les intentions royales sur les points les plus favorables, et qui tiennent le plus à l'honneur de la couronne; et les dons, les libéralités de la couronne deviennent des dérisions.

**CONSEIL DE VILLE.**  
Vendredi et samedi dernier le conseil de ville a siégé.  
Le premier jour il fut mis devant le conseil un papier touchant les informations qu'il avait demandées sur l'étendue de son autorité sur la police. M. le commissaire Coffin, qui est en ville, doit aussitôt que possible, donner les informations désirées.  
La Trinité répond que l'acte 51 Geo. III, ch. 12, sec. 11, lui défend de se déposséder d'aucune partie des terrains confiés à sa charge—ceci en réponse à la demande d'un terrain dans le Cul-de-sac pour y placer les charretiers.  
Les comités permanents rapportent qu'ils sont organisés. Les présidents sont—  
Comité des chemins—M. MASSUE.  
Comité de police et d'éclairage—M. HUOT.  
Comité du feu—M. JONES.  
Comité des finances—M. JONES.  
Comité des marchés et étaux—M. HUOT.  
Comité de salubrité publique—M. DR. PARANT.  
Comité des élections—M. CLAPHAM.  
Le second jour—M. Jones amena le sujet de l'éclairage de ville au gaz, et une résolution à ce sujet fut remise à la prochaine assemblée.  
M. Huot fit donner instruction au comité de l'éclairage de faire immédiatement placer 2 lampes à la porte St. Jean, 3 à la porte de la Basse-Ville, 1 à la porte du Palais, 1 à la porte Hope, et 2 à Pescatier qui conduit à la rue Champlain, et de tenir une lumière au phare du marché St. Paul jusqu'à la clôture de la navigation.  
M. F. Austin fut à l'unanimité nommé Trésorier de la corporation. Ce monsieur était Trésorier des chemins.  
Il fut, sur la suggestion de M. le Maire, nommé un comité pour faire un rapport sur les amendements à demander à l'ordonnance de la corporation de la cité.

**PORT DE QUEBEC.**  
ARRIVAGES.  
23 Sept.  
—Bridgetown, Betty, 9 août de Cork, lest, à W. Price pilote Jos. Langlois.  
—Beaufort, Brown, 8 août de Londres, lest, à W. Price, pilote T. H. Delisle.  
—John Craig, Fittingell, 5 août de Londres, lest, à Levey & Co. pilote J. Auger dit Lapointe.  
—Barque Speculator, Foug, 8 août de Gloucester, lest à Atkinson, pilote Jean Evancindam.  
—John and Mary, Wright, 3 août de Lamerick, à W. Price, 7 émigrés, pilote Pierre Lapierre.  
—Devereux, Banton, 8 août de Liverpool, sel, à Maitland, pilote F. J. Audet.  
—England, Lewis, 17 août de Cork, lest à Chapman, troupes, pilote Zacharie Coté.  
—Heart of Oak, Harrison, 12 août de Whitby, lest, à LeMesurier, pilote Ans. Marmon.  
24 Sept.  
—Barque Apollo, Walker, 14 août de Dundee, lest, à ordre, 4 émigrés, pilote J. F. Lamarre.  
—Hindon, Hughes, 8 août de Carnarvon, lest, à Gilmour & Co. pilote J.-B. Gaulin.  
—Tay, Langwill, 6 sept. de New-York, cargaison générale, à Baird & Co. pilote H. McKenzie.  
—Geo. Guilford, Reid, 8 août de Bristol, lest, à W. Price & Co. pilote Alexis Pelletier.  
—Cato, Ormiston, 7 août de Bristol, lest, à LeMesurier.  
—Pilote Pierre Lapierre.  
—United Kingdom, Allen, 20 août de Mobile, lest, à P. Patterson, pilote J. B. Talbot.  
—Vatchful, Dancan, 11 juillet de Sunderland, charbon, à Curry, pilote John Gobeil.  
—Eleanor, Polts, 9 août de Dublin, lest, à Pemberton, pilote Benoni Normand.  
—Arcthusa, McKay, 3 août de Grangemouth, lest, à Gilmour, pilote J. B. Dion.  
—Brick Thistle, Thomas, 13 août de Waterford, cargaison générale, 11 émigrés, 24 voyage, pilote Frs. Vézina.  
—Geo. Lockwood, McKenzie, 5 do. de Penzance, à W. Price & Co. lest, do. pilote Paul Foullet.  
—Septims, Galleyon, 23 juillet de Sunderland, do, do. pilote 249.  
25 Sept.  
—Barque Wexford, Slattery, 13 août de Wexford, à Pemberton, lest, 24 voyage, pilote Léandre Rioux.  
—Lord Sandon, Tenner, 15 do. de Kinsale, à Chapman & Co. do. do. pilote P. Gaston dit Larochelle.  
—Nelson Village, Barclay, 13 do. de Belfast, à W. Price & Co. do. do. pilote J. B. Caron.  
—Joanna, Robertson, 12 août de Hull, lest, à Gilmour & Co. pilote Valent. Goudreau.  
—Bolivar, Taylor, 9 août de Bristol, lest, à Atkinson & Co. pilote Héli Normand.  
—Goblette Jolly Tar, Vignaud, 20 jours d'Halifax, sucre et poissons, à J. H. Noad.  
26 Sept.  
—Goblette Hannah, Malvine, 4 septembre de Terrebonne, rum, sucre &c. à Levesque & Co.  
27 Sept.  
—Barque Favourite, Bandman, 20 août de Greenock pour Montréal, pilote J. B. Servant.  
—Brick Fire Brothers, J. Marshall, 15 août de Dundee à Thos. McGaw, lest, pilote Jos. Raymond.

**MARIÉ.**  
A la chapelle St. Louis, mardi le 22 du courant, par le Révérend Messrs C. F. Casault, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, Ecr. étudiant en droit, à Demoiselle Marie-Louise-Flore, fille de feu F. Masse, écuyer, tous deux de cette ville.

**ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE VILLE.**—On remarque que les assemblées du conseil de ville attirent peu de monde, malgré l'intérêt que doivent offrir les procédés de ce corps. Nous pensons que cela est dû à l'ignorance ou le public est laissé sur les jours de séances. Nous proposerions que cette indifférence apparente du public, n'est rien moins que flatteuse et encourageante pour nos Ediles; mais ils la feraient cesser, nous pensons, s'ils adoptaient quelque moyen d'apprendre au public quels sont les jours de réunion pour le conseil de ville. Un mot envoyé par le secrétaire aux bureaux des journaux, quelques jours d'avance, suffirait pour obtenir la publicité nécessaire à cet égard.

**Les voyages changent l'homme, dit-on.** Ils changent aussi les nouvelles, comme le prouve les trois lignes suivantes tirées du *Sicde* de Paris, citant avec exactitude ou non un journal de New-York :  
"Lord Brougham et plusieurs ministres de Sa Majesté ont été brûlés en effigie aux Trois-Rivières, dans le Bas-Canada, il y a quelques jours."  
C'est là évidemment la brûlure en effigie du gouverneur général et de M. le juge en chef Stuart, aux Trois-Rivières, le 4 juillet dernier, à l'occasion de l'ordonnance de judicature, qui détruit l'ancien district des Trois-Rivières au profit du nouveau district de St. François.

**Les paquebots à vapeur le British Queen et le President** ont annoncé qu'à l'avenir les boisons ne seront pas comprises dans le prix du passage, et qu'il n'en sera donné qu'à ceux qui en demanderont. L'ancien système était certes désavantageux aux membres des sociétés de tempérance, qui payaient le même prix que ceux qui faisaient usage de boisons.

**EXECUTION.**—Le Matelot qui avait été trouvé, devant la cour martiale navale, coupable d'avoir tué un sergent de marine, a été pendu ce matin à huit heures, à bord de la *Cleopatre*.

Son Excellence le gouverneur général arriva à Montréal, jeudi soir, de sa tournée dans le Haut-Canada. Les préparatifs qui avaient été faits pour sa réception par le parti tory, Pont été en vain, car Son Excellence s'étant trouvée malade avant d'arriver à Montréal a fait signifier, par la voie de M. Peter McGill, qu'elle ne pourrait supporter la fatigue d'une pareille réception.

Jos. Laurin, Ecr. Notaire, de cette ville, a été nommé commissaire pour prendre et recevoir les affidavits de toute personne, concernant toute cause, matière ou chose pendante dans la Cour du Banc du Roi pour le District de Québec, sous et en vertu du Statut Provincial, 48, Geo. III, Cap. 22.

**TEMPÉRANCE.**  
A une assemblée nombreuse de citoyens tenue hier à l'issue des vêpres, à la chapelle St. Joseph, les résolutions suivantes furent unanimement adoptées :

L'Hon. Juge PANET, Président, THOS. AMIOT, Ecr. Secrétaire.  
Résolu, Qu'une société soit immédiatement établie dans la paroisse de Québec, sous le nom de « Société de Tempérance de la paroisse de Québec ».  
Résolu, Qu'un comité de douze membres soit nommé pour dresser les règles et règlement de la dite Société, lequel comité devra faire rapport Dimanche prochain à une assemblée convoquée à cet effet et qu'il leur soit permis de s'adjointre tels citoyens qu'ils jugeront à propos.  
Résolu, Que les Messrs. suivants composent le dit comité.

Mr. le Curé de Québec, Messrs. Petitclair, Massue, Dr. Nault, Dr. Parent, Ed. Gingras, Tanawell, DeFoy, pure, J. Paquet, R. Maloin, Buteau, Gauvin.  
Résolu, Que les remerciements de cette assemblée, soient offerts à Mr. le Curé et à Mr. le Président pour la part qu'ils ont bien voulu y prendre.  
Résolu, Que les procédés de cette assemblée soient publiés dans le *Canad* et la *Gazette* française de Québec.

THOS. AMIOT, Secrétaire.  
Québec, 29 septembre 1840.

**PORT DE QUEBEC.**  
ARRIVAGES.  
23 Sept.  
—Bridgetown, Betty, 9 août de Cork, lest, à W. Price pilote Jos. Langlois.  
—Beaufort, Brown, 8 août de Londres, lest, à W. Price, pilote T. H. Delisle.  
—John Craig, Fittingell, 5 août de Londres, lest, à Levey & Co. pilote J. Auger dit Lapointe.  
—Barque Speculator, Foug, 8 août de Gloucester, lest à Atkinson, pilote Jean Evancindam.  
—John and Mary, Wright, 3 août de Lamerick, à W. Price, 7 émigrés, pilote Pierre Lapierre.  
—Devereux, Banton, 8 août de Liverpool, sel, à Maitland, pilote F. J. Audet.  
—England, Lewis, 17 août de Cork, lest à Chapman, troupes, pilote Zacharie Coté.  
—Heart of Oak, Harrison, 12 août de Whitby, lest, à LeMesurier, pilote Ans. Marmon.  
24 Sept.  
—Barque Apollo, Walker, 14 août de Dundee, lest, à ordre, 4 émigrés, pilote J. F. Lamarre.  
—Hindon, Hughes, 8 août de Carnarvon, lest, à Gilmour & Co. pilote J.-B. Gaulin.  
—Tay, Langwill, 6 sept. de New-York, cargaison générale, à Baird & Co. pilote H. McKenzie.  
—Geo. Guilford, Reid, 8 août de Bristol, lest, à W. Price & Co. pilote Alexis Pelletier.  
—Cato, Ormiston, 7 août de Bristol, lest, à LeMesurier.  
—Pilote Pierre Lapierre.  
—United Kingdom, Allen, 20 août de Mobile, lest, à P. Patterson, pilote J. B. Talbot.  
—Vatchful, Dancan, 11 juillet de Sunderland, charbon, à Curry, pilote John Gobeil.  
—Eleanor, Polts, 9 août de Dublin, lest, à Pemberton, pilote Benoni Normand.  
—Arcthusa, McKay, 3 août de Grangemouth, lest, à Gilmour, pilote J. B. Dion.  
—Brick Thistle, Thomas, 13 août de Waterford, cargaison générale, 11 émigrés, 24 voyage, pilote Frs. Vézina.  
—Geo. Lockwood, McKenzie, 5 do. de Penzance, à W. Price & Co. lest, do. pilote Paul Foullet.  
—Septims, Galleyon, 23 juillet de Sunderland, do, do. pilote 249.  
25 Sept.  
—Barque Wexford, Slattery, 13 août de Wexford, à Pemberton, lest, 24 voyage, pilote Léandre Rioux.  
—Lord Sandon, Tenner, 15 do. de Kinsale, à Chapman & Co. do. do. pilote P. Gaston dit Larochelle.  
—Nelson Village, Barclay, 13 do. de Belfast, à W. Price & Co. do. do. pilote J. B. Caron.  
—Joanna, Robertson, 12 août de Hull, lest, à Gilmour & Co. pilote Valent. Goudreau.  
—Bolivar, Taylor, 9 août de Bristol, lest, à Atkinson & Co. pilote Héli Normand.  
—Goblette Jolly Tar, Vignaud, 20 jours d'Halifax, sucre et poissons, à J. H. Noad.  
26 Sept.  
—Goblette Hannah, Malvine, 4 septembre de Terrebonne, rum, sucre &c. à Levesque & Co.  
27 Sept.  
—Barque Favourite, Bandman, 20 août de Greenock pour Montréal, pilote J. B. Servant.  
—Brick Fire Brothers, J. Marshall, 15 août de Dundee à Thos. McGaw, lest, pilote Jos. Raymond.

**DECES.**  
En cette ville, samedi dernier au matin, après cinq semaines de cruelles souffrances à la suite d'un accident, M. Henry A. Niemo, du département du Commissariat, âgé de 21 ans.  
A St. Edouard, le 28 du courant, François Langue-duc, écuyer, seigneur du lieu, autrefois membre de la chambre d'assemblée.  
En cette ville, ce matin 28 septembre courant à l'âge de huit mois, Gustave-Arthur, fils de Michel Tessier, Ecr. Notaire.  
Le 25 du courant, à l'âge de 19 mois, Marie-Sophie-Anna, enfant de Mr. F.-X. Métivier.

**CORPORATION DE QUÉBEC.**  
SALLE DU CONSEIL,  
25 Septembre 1840.  
Il a été résolu que  
L'ait ordonné que toute et chaque Licence qui en vertu des Règles et Règlements de Police adoptés par les Magistrats de la Cité de Québec et maintenant en force, devaient être prises au Bureau du Greffier de la Cité, et que le montant de toute et chaque telle Licence respectivement tel que fixé par les dits règlements de Police, soit payé au Trésorier de la Corporation, au profit de la dite Corporation.

Qu'il soit en outre ordonné que chaque personne, tenue en vertu des dits Règlements de Police, de prendre aucune Licence, qui ne se conformera pas à la présente Ordonnance, encourra les mêmes pénalités qui auraient été encourues en vertu des dits règlements de Police : Pourvu toujours que les présentes résolutions ne s'étendent pas à cauciser les Licences déjà obtenues en vertu des dits Règlements de Police, lesquelles Licences resteront en force tout le temps pour lequel elles ont pu être respectivement accordées.  
Par ordre du Conseil,  
GEO. FUTVOYE,  
Greffier de la Cité.

**PROVINCE DU BAS-CANADA**  
DISTRICT DE QUÉBEC.  
ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuyer, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, y résidant, un des Commissaires dans cette Province pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée « Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets » a émané un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de JOHN McPHAIL de la Cité de Québec dans le dit District de Québec, marchand.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit John McPhail et le transport d'aucune propriété par lui le dit John McPhail sont prohibés par la loi.  
AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers du dit John McPhail pour prouver leurs Créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, sera tenue LUNDI le DIX-NEUVIÈME jour d'octobre prochain à ONZE heures du MATIN, au Bureau du dit Commissaire situé dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec.  
J. S. HILL,  
Messager.

**PROVINCE DU BAS-CANADA**  
DISTRICT DE QUÉBEC.  
ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuyer, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, y résidant, un des Commissaires dans cette Province pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée « Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets » a émané un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de CHRISTOPHER STUBBS BOURNE de la Cité de Québec, dans le dit District de Québec, Marchand.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit Christopher Stubbs Bourne pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui le dit Christopher Stubbs Bourne sont prohibés par la loi.  
AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers du dit Christopher Stubbs Bourne pour prouver leurs Créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, sera tenue MERCREDI le VINGT-UNIÈME jour d'octobre prochain à ONZE heures du MATIN, au Bureau du dit Commissaire situé dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec.  
J. S. HILL,  
Messager.

**SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DE QUÉBEC**  
6 Août 1840.  
Il y aura une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des membres le PREMIER JEUDE de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération et amender la dix-neuvième règle en autant qu'elle a rapport à l'âge des membres à être admis dans la société.

Par ordre,  
J. B. FRECHETTE,  
Secrétaire S. B. Q.

**SOCIÉTÉ DE BOULANGERIE DE QUÉBEC.**  
Inspecteurs pour cette semaine :  
Messrs. J. SINCLAIR et H. S. SCOTT.

Prix du Pain—Pain blanc—4lbs ..... 8d.  
Pain bis—6lbs ..... 10d.  
Bureau, No. 8, Rue St. Stanislas.  
Samedi, 26 Septembre, 1840.

**SOULIERS DE CAOUTCHOUC.**  
DE la meilleure qualité, venant d'arriver et à vendre, à bon marché en gros et en détail.  
FREDERICK WYSE,  
Pied de la rue Lamontagne, Basse-Ville, et  
No. 3 Rue du Palais, Haute-Ville.  
Québec, 28 Sept. 1840.

**MAGASIN EN GROS AU COMPTANT,**  
Ouvert pour Six Semaines seulement.  
LES sous-signés reçoivent par les vaisseaux arrivés dans le port et autres qui sont attendus, un assortiment de

**MARCHANDISES SECHES,**  
JOUJOUX, MENUS ARTICLES et COUTELLERIE.  
Attendus de jour en jour par la Favorite neuf balles coupes d'Indienne et dix caisses papier à écrire qu'ils offrent en vente à bas prix pour argent comptant seulement.  
A. & A. M'FARLANE,  
No. 16, rue Lamontagne,  
4 portes au-dessous du Bureau de la Gazette.  
Québec, 28 Septembre 1840.

**SOULIERS DE CAOUTCHOUC.**  
L'assortiment vient de recevoir son assortiment de Souliers de Caoutchouc usés et figurés pour Dames, Messieurs et enfants, de toutes grandeurs.  
CHAS. COLFER,  
Québec, 23 septembre 1840. 20 Rue Buede.

**SOULIERS DE CAOUTCHOUC, &c.**  
L'assortiment vient de recevoir et offre en vente, 1,200 paires Souliers de Caoutchouc  
10,000 Cigares de la Havane  
50,000 do Américaines  
40 caisses Cigares d'Alexandrie  
17 barils Tabac en torquettes supérieure.  
Wm. PATERSON,  
No. 12 Rue Notre Dame,  
Québec, 33 Sept. 1840.

**SEL DE LIVERPOOL EN RADE.**  
150 TONNEAUX venant d'arriver dans  
—AUSSI—  
30 quarts Lard Mince mince,  
15 « « « «  
400 quarts Fleur fine, moyens et Farinecentre.  
A vendre par  
HENDERSONS & CO.  
Quai St. André,  
31 août 1840.

**VENTES PAR ENCAN.**  
VENTE DES ASSUREURS et autres intéressés  
Demain MARDI 29 courant à ONZE heures P. M. sur le QUAI DE GILLESPIE.  
**38 BOUCAUTS**  
22 quarts } Cassonade brillante  
10 tonnes } Melasse.  
1 quart }  
—AUSSI—  
Maintenant en débarquement de la goélette « Bgues »  
50 boucauts } Cassonade brillante.  
15 quarts }  
Etant le restant de la cargaison du brigantin Flotilla de Cuba, abandonné à Arichat.  
W. B. MEYER.  
Québec 28 sept. 1840.

**PAR J. M. FRASER & CO.**  
A leurs magasins à UNE HEURE MARDI et MERCREDI prochains 29 et 30 courant :—  
Postalement sans réserve.  
Le contenu de 54 ballots Laines &c. comprenant—  
Draps fins et superfins, do. de l'Ouest d'Angleterre, Couvertes de Bath, Whitney et Mackinaw, Indiennes superfines, Merinos et autres étoffes de ce genre, Camelots, Quilts et Bure  
Gros de Naples unis, figurés et carreautes  
Mousseline—Jacquet, Mallemolle, Book &c.  
Couvertes de chevaux  
Draps de pilotes et Flushing.  
Environ 20 balles Cotons assortis qui arrivent.  
—AUSSI—  
37 Termes libéraux.  
Québec 23 sept. 1840.

**VENTE DE MARCHANDISES SECHES, GROS DE NAPLES, SOIES, ETC.**  
Seront vendus MERCREDI prochain 30 courant aux chambres d'encan du soussigné.  
UN assortiment très général de marchandises sèches propres à la saison, draps, casimirs, tweeds, flanelles, draps de pilotes, flushing, couvertes, bonnets rouges, bas, froes de nuit, etc., etc., etc.  
—AUSSI—  
Un riche assortiment de gros de Naples figurés et unis, soies, satins, rubans, et une variété d'autres articles.  
La vente commencera à DEUX heures précises.  
G. D. BALZARETTI.  
25 sept.

**PAR G. D. BALZARETTI.**  
Seront vendus MERCREDI, 30 courant, et JEUDI, 1 Octobre prochain, à ses chambres d'encan [maintenant en débarquement]—  
Le contenu de vingt-cinq ballots Marchandises, consistant en draps larges de l'Ouest de l'Angleterre, casimirs, étoffes à vestes de toilette, velours de soie de toutes les couleurs, soie à coudre, batiste imprimée, mousseline de laine, robes, mouchoirs de soie, châles, tweeds, &c.  
—AUSSI—  
Au compte des Assureurs et autres intéressés—  
B 17—Une caisse habillements.  
La vente commencera à DEUX heures précises.  
28 Septembre 1840.

Sera vendu aux magasins de MM. MOORE, GRANGER & Co. rue Sault-au-Matelot, JEUDI le premier Octobre prochain à UNE HEURE :  
UN assortiment de Flanelles, Carisés, Serges, Couvertes, Buckings, Oastorine, Draps de Pilote Casimirs, Plains, Tweeds, Bonnets Rouges, Etoffes à Vestes, Merinos, Orleans, Camelots, Courtoiseries de couleur, Indiennes imprimées, Coton à Chemises, Soirées, &c. &c.  
Québec, 28 septembre 1840.

**PAR THOMAS FROSTE & CO.**  
Seront vendus sur le Quai de la Bourse, JEUDI 10 octobre prochain, à DEUX heures.  
Maintenant en débarquement de la *Goélette Hannah Malrin, Fletcher, Maitre.*

**65 BOUCAUTS** Sucre de Porto Rico très brillant  
10 caisses do terré de la Havanne  
10 tonnes Rum de Porto Rico  
12 do do Jamaique  
12 do meilleur (Trecele) Melasse  
5 tierçons Café vert très supérieur, égal au meilleur de la Jamaïque  
2 balles contenant 20,000 Cigares de la Havanne  
23 tierçons } Saumon nouveau  
10 quarts }  
18 quarts } Morne sèche, nouvelle et supérieure  
20 boites }  
25 quarts Hareng No. 1  
10 do Huile de Loup-marin pâle  
100 peaux de Loup-marin  
—AUSSI—  
5 pipes Vin de Benecarlo supérieur  
3 barriques Genève.  
28 Septembre 1840.

**VENTE DU SOIR.**  
VENTE ETENDUE DE VASES D'ALBÂTRE D'ITALIE, ORNEMENTS DE PORCELAINE FRANÇAISE, VINS FRANÇAIS, ETC., ETC.  
Seront vendus VENDREDI SOIR 2 octobre prochain à l'Albion Hotel.  
UN splendide assortiment de Vases et Ornements d'Albâtre, arrivant de Florence, Porcelaines Françaises reçues de Paris, et Vins Français reçus de Bordeaux, etc., etc.  
—AUSSI—  
Quelques Pendules Françaises, Montres d'Or de Dames et de Messieurs, et un petit lot de Joaillerie d'or.  
On sera prêt à délivrer des catalogues avant la vente.  
La vente commencera à SEPT heures précises.  
G. D. BALZARETTI.  
28 Septembre 1840.

**PELLETIERES MANUFACTURÉES.**  
SERONT vendus aux Magasins des sous-signés, VENDREDI 16 Octobre prochain à DEUX heures précises.  
J. M. FRASER & CO.  
Québec, 28 Sept. 1840.

**PAR J. M. FRASER & CO.**  
Seront vendus à leurs magasins JEUDI prochain, 1 octobre à DEUX heures précises.  
**500 BOITES** Savon de Liverpool, (maintenant en débarquement)  
100 do Pipes à fumer  
100 sacs sel fin étuvé  
200 pièces Toile à voiles à Patente  
30 paniers Falencerie assortie  
10 « Vitres à couronne  
8 boucauts 10 quarts Verrierie  
30 Pottes doubles de 21 pieds de Dundee  
30 do simples «  
50 quarts Cloux coupés assortis  
100 « Cloux battus de Dudley, assortis  
10 « Soufre en bâtons  
10 « Huile de navette  
10 « Claret en bouteilles  
2 balles Peaux jaunes à doublures  
5 « Fil à cordonniers  
10 « Fil à saumons  
10 « Toile à Draps de Dundee, Osambourg, Dowlas, Toile à embourer, &c.  
800 sacs de Toile.  
Québec, 28 septembre 1840.

**VENTES PAR ENCAN.**  
PAR THOS. HAMILTON.  
THEB, RUM, TABAC, ARTICLES DE MARINE &c. aux magasins de MM. SMITHS & McGIE, quai de Hunt, VENDREDI prochain 2 octobre seront vendus—  
**100 CAISSES** Hyson jeune } ex « Prompt »  
80 } « Hyson skin » } et « Glasgow »  
40 tonnes } Rum de la Jamaïque de Brewer,  
10 quarts } ex St. Lawrence de Boston  
150 barils Tabac en torquettes, 16 à la livre  
40 boucauts Tabac en feuilles supérieur  
10 boites } « Cavendish »  
300 quarts Goudron  
150 « Résine  
100 « Brai  
50 « Esprit de Térébenthine  
70 « excellent Café rôti  
100 boites } « moulu »  
40 boucauts et 10 quarts Vinaigre de Bordeaux  
40 sacs Poivre double tamisé  
50 boites } « moulu »  
30 sacs Piment et 20 boites « moulu »  
50 douz. Balais à tapis assortis  
30 « Eponstoirs  
20 « Seaux Américains  
15 sacs Noix de Barcelone  
20 « Amandes à moule égale  
10 quarts Cloux de grille  
50 boites Savon de fantaisie  
20 « Sirop de citron  
30 caisses Marinades assortis  
15 mille Cigares Principe  
100 boites Empois  
3 caisses Encres  
2 barils Muscades en lots  
10 boites Chandelle à patente  
10 barils et 20 boites Gingembre  
20 quarts Vin de Port  
20 douz. Nattes assorties  
Et s'ils arrivent à temps—  
100 boites Raisin B. M.  
50 sacs excellent Café de Java  
Et autres articles.  
La vente à DEUX heures.  
Québec 28 sept. 1840.

**PAR THOMAS FROSTE & CO.**  
Seront vendus à leurs magasins VENDREDI 2 Octobre à DEUX heures.  
Positivement sans réserve.  
**60 P** ANIERS Poterie bien assortie  
10 quarts Verrierie  
50 boites Empois  
30 do Pierre-bleue en boutons  
50 quarts Cloux  
20 boites Fer-blanc 1 C et 1 X  
5 quarts Colle-forte  
20 do Alum  
20 do Salpêtre  
200 do Peinture  
5 do Mastix et autres articles.  
21 Septembre 1840.

**PAR THOMAS FROSTE & CO.**  
Au magasin de M. CHARLES STUART, Quai de Wellington, LUNDI, 5 Octobre, à DEUX heures précises.  
**6 TONNES** Esprit de la Jamaïque  
15 do melasse  
7 boucauts, 40 quarts cassonade  
5 do 10 tierçons sucre blanc  
7 tierçons do écraisé  
5 pipes eau de vie de Naples  
7 « do blanche d'Espagne  
15 barriques du Cognac, différentes marques  
15 do Genièvre  
4 do Vin de Port  
1 pipe huile de Gallipoli  
25 boites Empois de Londres  
24 do chandelle  
21 do do de blanc de baleine  
3 carroteles currants  
50 demi-caisses thé Hyson jeune  
25 caisses do Hyson Skin  
20 « caisses do Souchong  
6 demi-do do Gunpowder  
5 boites 8 demi-do do Bohème  
10 sacs poivre  
5 boucauts tabac en feuilles  
20 barils do en torquettes  
10 boites Cavendish  
8 do poivre moulu  
20 sacs café vert  
6 balles et 6 traits amandes  
200 boites raisin muscat  
20 boites café rôti  
50 sacs sel fin  
25 do Barley perlé d'Ecosse  
—AUSSI—  
55 quarts lard prime mess du Canada  
6 tonneaux bois de teinture.  
Québec, 28 Septembre 1840.

**VENTE ANNUELLE DE FOURRURES, PELLETERIES, &c., &c.**  
L'assortiment sera en vente annuelle de FOURRURES, PELLETERIES, GANTS, &c., &c., à ses magasins, le LUNDI CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, auquel temps il sera vendu un grand assortiment d'articles en cette ligne, fabriqués exprès pour cette vente par une maison de longue expérience dans leur fabrication à MONTREAL, tous dans le goût et du travail les plus recherchés, consistant en toute espèce et quantité de CASQUES FOURRÉS, GANTS, MITAINES, FOURRURES DE DAMES, &c., &c., avec une variété de garnitures et autres effets liés avec cette branche de commerce, le tout méritant bien l'attention des marchands du Haut et du Bas-Canada, et des commerçants en cette ligne. Les pelleteries seront trouvées supérieures à tout ce qui a été offert jusqu'ici dans les Canadas, ayant été choisies dans les marchés de Russie, d'Allemagne et de Londres par une personne intéressée et expert pour cette vente. De plus amples détails seront donnés dans des annonces futures.  
—AUSSI—  
1000 peaux de Buffalo du Nord-Ouest  
500 do « do » apprêtées  
3000 verges véritable drap canadien  
300 douzaines ceintures rouges.  
CONDITIONS LIBÉRALES.  
La vente positivement à UNE HEURE.  
J. D. BERNARD,  
Montréal, 20 août 1840. Agen.

**TOUR NOUVELEMENT REÇUS.**  
EN LIGNE DROITE, par « l'Orion », DE CHARENTE.  
**D**IX caisses Claret St. Julien très supérieur  
5 caisses do divers  
10 do do Château Margaut très supérieur  
20 paniers Champagne do (Marque du Juet)  
—ET PAR LE « JAMES DUNLOP » DE MESSINE.—  
5 Octaves Eau de vie aux Cécises  
4 do Shrub  
4 do Ratafia  
4 do Lacryma Christi  
3 boites Fromage Parmesan.  
R. F. MAITLAND & CO.  
Québec, 31 juillet 1840.



**MAISON A VENDRE OU A LOUER.**

**A VENDRE OU A LOUER.**  
UNE Terre de 31 arpents sur 30 de profondeur, partie en culture, avec une maison, grange &c. située à St. Isidore et à la distance d'une demie lieue de l'Eglise et sur le grand chemin de Ste. Marie.  
UNE Terre à St. Antoine de 40 arpents sur 3, avec une maison, grange, &c. près du Fleuve St. Laurent et à une petite distance de l'Eglise.  
UN Emplacement d'environ un arpent en superficie avec une maison en bois à deux étages, grange, étables, &c. très propre pour le commerce.  
UNE Terre au second rang de St. Antoine de 2 arpents sur 30, avec une maison. L'on peut ramasser sur cette terre environ 2500 tonnes de foin.  
Pour plus amples informations ainsi que pour les facilités de paiement s'adresser au propriétaire soussigné, à St. Jean Chrystostome, qui donnera toutes les facilités aux acquéreurs.  
**PIERRE LAGUEUX.**  
Québec 10 juillet 1840.

**A VENDRE OU A LOUER.**  
UN lot de terre de 141 acres en superficie dans la paroisse de St. Nicolas, Village St. Jean, avec une petite Maison et Grange—40 acres sont en culture. Les conditions de la vente ou du bail seront faciles, et on les communiquera s'adressant à  
**J. MAGUIRE,** Avocat.  
Québec, 11 Septembre 1840.

**AVIS PUBLIC.**  
UNE personne propriétaire d'une grande étendue de terre du sol le plus propre à la culture, située aux environs du lac Richemoin, à 16 lieues de Québec, est disposée à en concéder ou vendre une partie par lots de 60 à 80 arpents, de manière à former des terres ordinaires, aux taxes les plus bas ou avec des termes de paiement très faciles. Le prix de vente pourrait même rester à constitution. Cette étendue de terre a été dernièrement mesurée et divisée par un arpenteur qui en a dressé un plan. Les jeunes gens désirant acheter ou concéder de bonnes terres à un prix modéré, doivent profiter de cette bonne occasion. Pour particularités et informations s'adresser à **J. T. TASCHEREAU**, écrivain, avocat, à Québec.  
Québec, 29 août 1840.

**A VENDRE** à des conditions très avantageuses, ou à ÉCHANGER pour des maisons en cette ville, ou bâtiments, CINQ MILLE ACRES DE TERRES bien boisées en bois de pin, épinette, érable et merisier, avec deux grands moulins à scies, complètement finis pour faire un grand commerce de bois; aussi une superbe maison, un grand hangar et une bâtisse où il y a place pour dix chevaux; une potasserie, où l'on peut faire trois quarts de potasse par semaine. Le tout très-avantageusement situé pour le commerce, à environ deux lieues des Trois-Rivières. Il y a aussi à l'établissement six chevaux, avec leurs harnais et voitures complètes, mille tonnes de foin, quatre cent minots d'avoine, 4000 ballots de pin dans la rivière, qui pourront aussi être vendus à l'établissement, si on le désire. S'adresser à cette imprimerie.  
Québec, 2 Septembre 1840.

**A VENDRE.**  
DEUX MOULINS l'un à scies et l'autre à farine qui par leur proximité du village de St. Grégoire offre de grands avantages pour les acheteurs, à vingt arpents de la paroisse de l'Eglise. De bons titres leur seront donnés et à bon marché. Pour plus amples informations s'adresser à **FIRMIN HEBERT** sur les lieux. St. Grégoire, le 7 septembre 1840.

**EDUCATION.**  
**ACADÉMIE DE ST. AUGUSTIN.**  
**M. W. GALE** présente respectueusement ses sincères remerciements à ses patrons et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu dans cet établissement depuis quinze ans, et qui l'informe respectueusement, qu'il ne peut que des pensionnaires comme à l'ordinaire, et qu'il leur enseigne les branches les plus utiles et les plus solides d'une éducation anglaise complète.  
Les méthodes qui sont assidûment suivies sont tout-à-fait explicatives et calculées à faire disparaître tous les obstacles et à assurer l'avancement des élèves, en rendant leurs études familières par des comparaisons et un langage à leur portée respectivement.  
M. G. sans prétendre à la connaissance de secrets merveilleux dans l'enseignement, croit, et une expérience de 27 années dans la profession confirme l'opinion, qu'on peut donner de l'instruction avec succès par des exemples réitérés, par la continuité des préceptes, la connaissance des dispositions, la correction du vice, l'approbation de la diligence et le mobile de l'émulation.  
Ce mode suivi avec constance ne peut manquer non seulement de faciliter le progrès des élèves, mais leur rendre studieux, et aussi réprimer les penchants vicieux, et cultiver avec succès leurs mœurs et leur apprendre à appliquer leurs connaissances à des fins pratiques.  
La situation retirée et salubre de cette Académie, la salle d'études et les dortoirs vastes et bien aérés, joints à l'excellence bien connue de la table, et les arrangements domestiques de l'établissement ne sont surpassés dans aucun séminaire de cette Province.  
On peut produire les témoignages les plus respectables de la part d'un grand nombre de Messieurs qui ont exprimé leur entière satisfaction, et quot aux matières d'enseignement et quant à la différence des croyances.  
CONDITIONS—Le prix du pain étant maintenant réduit, on n'exigera que l'ancien prix, savoir :—  
224 par an, y compris l'enseignement, la Pension et le Lavage des élèves au-dessous de 12 ans; de 12 à 14 225, et au-dessus de 14 ans 236 par an.  
L'Académie a été rouverte après les vacances d'été, le LUNDI 20 Juin 1840.  
24 Août 1840.

**PENSIONNAT ET EXTERNAT FRANCAIS DE JEUNES DEMOISELLES,**  
No. 4, GRANDE ALLEE ST. LOUIS.  
**MONSIEUR GRILLE BAZIRE** de Paris, professeur de langue française et d'écriture à Québec Classical School, a l'honneur d'informer le public que le PREMIER OCTOBRE prochain, il se propose d'ouvrir un pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles.  
La direction de l'établissement sera confiée à Messieurs **GRILLE BAZIRE** et **LONCHAMP** également de Paris.  
Les cours d'instruction comprendront  
Les langues française et anglaise, Ecriture, Orthographe, Ouvrage en tapisserie, Histoire, Broderie et Dentelle, Géographie, Musique et Arithmétique, Dessin.  
On donnera aussi des leçons particulières en ville. S'adresser pour plus amples renseignements au Pensionnat ou à Québec Classical School St. Louis Road.  
Québec, 2 Septembre 1840.

**AVIS AUX CRÉANCIERS.**  
CEUX des créanciers de M. S. CHALFOUR qui n'ont pas encore présenté aux soussignés leurs comptes dûment authentifiés voudront bien le faire aussitôt que possible préparatoirement à la déclaration d'un premier dividende.  
(Signé) **P. PELLETIER,** **H. MURRAY,** **M. BILODEAU.** Syndics.  
Québec, 23 Juillet 1840.

**EDUCATION.**  
LES membres de la corporation du Séminaire de Nicolet ont l'honneur d'informer le public qu'ils se proposent d'établir dans leur maison, une école où l'on s'attachera exclusivement à l'enseignement de l'Anglais.  
Le cours d'études de cette école comprendra tout ce qui constitue une bonne éducation anglaise, commerciale et mathématique, viz : la grammaire anglaise, la géographie, l'histoire, l'arithmétique, la tenue des livres, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, l'arpentage et le dessin.  
Le prix de la pension et de l'enseignement dans les différentes branches d'éducation que l'on vient d'énumérer sera de £29 par année, payable d'avance par quartier. Les leçons de musique, les livres, le papier, le lavage, etc seront payés à part.  
Le prix de la pension et du cours d'études, tel que suivi ci-dessus, est réduit pour cette année de £18 à £16.

**INSTITUT DE L'ISLE-VERTE.**  
LES Soussignés informent le public que cet institut sous leur direction, s'ouvrira le 15 de ce mois, qu'on y admettra des pensionnaires au prix modéré de £16 par année. On y enseignera le Français et l'Anglais grammaticalement, l'Arithmétique et la Tenue des Livres dans les deux langues, la Géographie, l'Histoire, l'Architecture, l'Agriculture et le Dessin. Dans le pensionnat on ne parera qu'au lais, cependant ceux des pensionnaires qui voudront apprendre le Français le pourront facilement en étudiant cette langue, et en prenant leurs récréations avec les externes. Ceux-ci prendront leurs péages hors de la maison, mais y seront admis aux heures d'études et de classes. Mr. le curé, président de l'Institut y veillera tout particulièrement.  
**J. SMITH & N. FELLETER.**  
Isle Verte 4 Septembre 1840.

**AVIS.**  
Toutes personnes ayant des réclamations contre la Succession de feu Louis Béclair, Ecuyer, en son vivant Marchand, à la Baie St. Paul, sont priées de faire parvenir leurs comptes dûment attestés entre les mains de C. P. Huot, Ecr. Notaire, en son Bureau, à la Baie St. Paul, sous le plus court délai; et toutes celles qui peuvent devoir à la dite succession, sont requises de payer immédiatement le montant de ce qu'elles doivent entre les mains du soussigné, Curateur de la dite succession, en sa demeure à la Baie St. Paul, à faute de ce faire, elles seront poursuivies suivant le cours de la loi.  
**THO. CHAPERON,** Curateur.  
Baie St. Paul 12 Août 1840.

**AVIS.**  
TOUTES personnes endettées envers la succession de feu Messire B. B. Decoi ne, prêtre, en son vivant curé de la Baie St. Paul, sont requises de payer sans délai, le montant de ce qu'elles doivent entre les mains du soussigné, dûment notifié curateur de cette succession, et toutes personnes à qui la dite succession peut devoir, sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés, dans le tems voulu par la loi entre les mains de J. C. Crémazie, Ecr. Notaire, en son bureau à Québec, ou à C. P. Huot, Notaire à la Baie St. Paul, faute de quoi le soussigné, en sa dite qualité, se prévaudra du présent avertissement.  
**G. FÉLUET,** Curateur.  
Baie St. Paul 14 Juillet 1840.

**AVIS.**  
LES personnes qui ont quelques réclamations contre la succession de feu **JOSEPH GADOURY**, en son vivant de Québec, Batelier, sont requises de présenter leurs comptes dûment attestés à un Notaire soussigné en son étude près du marché de la Basse-Ville, aux fins de les insérer dans l'inventaire; et les personnes qui doivent à la dite succession sont priées de se préparer à payer le montant de leurs créances immédiatement après la clôture de l'inventaire.  
**P. A. GAGNON,** Notaire.  
Québec, 4 septembre 1840.

**ACHAT DE RENTES CONSTITUÉES.**  
LE Soussigné donnera des prix raisonnables pour quelques rentes constituées, appuyées sur des biens situés en la Cité de Québec, ou dans ses environs.  
**CHS. M. DE FOY,** Notaire.  
Québec 13 Août 1840.

**AUX CHARPENTIERS DE NAVIRE.**  
LES Charpentiers de Navire qui pendant la dernière guerre avec les Etats Unis ont été employés sur les Lacs Erié, Ontario et supérieur, résidant dans le Bas-Canada, s'adressent à leur avantage en s'adressant au soussigné.  
Ils auraient mieux fait de ne pas vendre leurs droits.  
**J. H. KERR.**  
Québec, 15 septembre 1840.

**B. VOHL, OPTICIEN.**  
Rue St. Jean, Haute-Ville, porte voisine de chez F. E. GARANT, Pelletier.  
LE soussigné demande à informer ses amis et le public, qu'il a transporté son Atelier d'Opticien à la place ci-dessus, où l'on trouvera un assortiment général de tous les articles dans sa ligne, consistant en Télescopes, Microscopes, Baromètres, Thermomètres, Lunettes à montures d'Or, d'Argent, d'Écaillé et d'Acier, verres convexes, et à catacacte, etc.  
Il répare tous les articles, les polit, et arrange les verres, sous le plus court avis.  
**B. VOHL.**  
Québec, juillet 1 1840

**W. SPOONER, M. D.**  
CHIRURGIEN DENTISTE.  
EST maintenant prêt à se rendre aux appels pour assistance professionnelle, qu'il pourra recevoir des citoyens de Québec et des environs.  
Étant arrivé un peu plus tard que d'ordinaire, et désireux retourner à Montréal à la clôture de la navigation, il sollicite respectueusement ceux qui sont disposés à le favoriser de leur patronage de s'adresser à lui de bonne heure.  
On le trouvera à son ancienne place, A Lion Hotel, No. 13.  
Heures—depuis 8 heures jusqu'à midi et depuis 1 heures jusqu'à 6 de l'après-midi.  
Québec 19 sept. 1840.

**AUX CULTIVATEURS ET ELEVEURS DE BESTIAUX.**  
LY aura des Grains à vendre à la Distillerie de Beauport, mardi 1er septembre, et tous les jours ouvriers après. Il y aura aussi de la Drague tous les jours à partir de lundi 7 septembre. Ce dernier article est très-nourissant pour les animaux.  
—AUSSI A VENDRE—  
Un approvisionnement constant de Whiskey, Brandy à patente, Gin, Rhum et toutes sortes de Liqueurs. Les ordres laissés à l'établissement, ou au bureau de **WILLIAM PHILLIPS**, bâtiments de la vieille Douane, Basse-Ville, seront exécutés punctuellement.  
**D. S. STUART,** Distillerie de Beauport.  
Québec, 31 août 1840.

**BANQUE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE.**  
LA Cour des Directeurs fait savoir qu'un Dividende semi-annuel de Quinze Schellings sterling par action sera payable, sur les actions enregistrées dans les colonies, des et après le TROIS AOUT, à bureau ouvert aux différents succursales de la Banque, comme il a été annoncé par circulaire aux parties respectives.  
Le Dividende est déclaré en monnaie sterling, et sera payé au taux courant du change le trois août, qui sera alors fixé par les Bureaux locaux.  
Les Livres seront fermés, préparatoirement au Dividende, le dix-neuf juillet, entre lequel temps et le trois août il ne pourra se faire aucun transfert d'actions.  
Par ordre de la Cour,  
(Signé) **G. DE BOSCO ATTWOOD,** Secrétaire  
Londres, 3 Juin 1840.



**MARCHANDISES NOUVELLES**  
**ENCRE A IMPRIMER.**  
A VENDRE à la Librairie Canadienne ENCRE D'IMPRIMERIE.  
Très fine pour les Livres en petits pots de fer blanc de 6lbs.—Prix 3s. 6d.  
8 Juin 1840.

**MARCHANDISES FRANÇAISES DE GOUT. A VENDRE.**  
LA soussignée offre en vente les marchandises de goût de Paris qui suivent :—  
Gros de Naples, Satin et Merinos, Rubans, Echarpes, Fichus de Gaze pour les Dames de Chenille, de Soie et de Coton, Fleurs artificielles, Chaussures pour les Messieurs et les Dames.  
Le tout à bas prix  
**Veuve B. AMIOT.**  
Québec, 11 Juin 1840.

**CHAPEAUX DE DAMES DE PAILLE ET DE TOSCANNE.**  
A VENDRE par le soussigné au-dessous du prix coûtant, (discontinuant le commerce dans ces articles faute de place suffisante pour eux) avec un assortiment général de marchandises sèches, et un lot de marchandises savées provenant de divers naufrages, à très grand marché.  
**E. P. WOOLRICH,** No. 2, rue St. Jean.  
Québec, 6 juillet 1840.

**Guenilles ! Guenilles !**  
LES soussignés donneront le plus haut prix pour **GUENILLES NETTES DE COTON** et de **TOILE**, ainsi que pour **VIEUX CORDAGES** et **VIEUX RETS-FRECHETTE & CIE.**  
Québec, 13 Juillet, 1840. No. 6, rue La Montagne.

**M'KENZIE & BOWLES, MEUBLIERS,**  
Manufacturiers de Commodes, Forte-Piano CHAISES ET SOFAS,  
Nos. 27 RUE ST. JEAN ET 4 RUE ST. STANISLAS, QUÉBEC.

**OUVRAGES DE SCULPTEUR, DE TOURNEUR DESSEINS ET MODELES FAITS & C. & C.**  
Forte-Piano réparés avec soin.  
Ils ont engagé un Meublier expérimenté, et exécutent tous ordres dans cette ligne dans le meilleur style.—21 mai 1840.

**A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.**  
**100 Q** UARTS moilleur Brown Stout d'Abbott.  
20 barriques Cognac d'Oldard Dupuy et cie.  
21 pipes Vin de Benecarlo  
75 boites Raisin muscat en grappes (en rang)  
45 quarts Noir à souler de Day et Martin  
75 sacs sel fin de table  
2 boucauts sel en paniers  
2500 minots gros sel  
90 sacs riz des Indes Orientales  
75 quarts bouff P. M.  
30 do. lard  
10 balles Toile à voiles de Suède No. 1 à 7  
108 rouleaux cordage goudronnés assortis  
216 quarts Poudre à miner, FF. F et cancaniers  
155 barriques Huile de lin bouillie et crue  
20 quarts plomb à tirer à patente nos. assortis  
32 tonneaux fer anglais.  
—AUSSI—  
Poivre noir, Empois, Pierre Bieue, Mainades, Peinture noire, blanche et verte, Papier à écrire, à cartouches, et à Journaux, Tuiles à fournaux.  
**R. F. MAITLAND & Co.** Rue St. Pierre.  
Québec 22 Mai 1840.

**LIGNES ET FILS RETORS, &c.**  
LES soussignés viennent de recevoir par le British Empire, de Londres, et ont à vendre :  
20 balles fil à saumon de la meilleure qualité  
5 do do à voile  
5 do do à maquereau  
5 do do à hareng  
10 do do de cordonnier  
5 do lignes à morue.  
—AUSSI—  
30 balles toiles de Dundee  
6 do chambre de St-Petersbourg } par le Henry  
1 do cordes pour lit } de Dundee  
700 boites savon nouveau, par le Don, de Liverpool. **J. M. FRASER & Co.**  
Québec 23 mai 1840.

**PIERRES A MOULANGES.**  
A VENDRE par les soussignés, à l'enseigne de "l'Enclume d'Or."  
600 pierres à moulanges de choix,  
300 " " " " " à avoine,  
—AUSSI—  
Moulanges à écailier,  
Bluteaux à patente et à brosse.  
**F. X. METHOT & CIE.**  
Québec, 12 Août 1840.

**MARCHANDISES SECHES.**  
EN DÉBARQUEMENT et à vendre par le soussigné.  
**CHINTZ**, Indiennes imprimées, Cotons, Toile à draps, Châles, Mouchoirs, Tapis de tables, Étoffes à vester, Mousselines, Dentelles &c. &c.  
Québec, 10 Août 1840. **J. H. JOSEPH & Co.** Quai Napoléon.

**VIENT d'arriver et à Vendre par le soussigné :—**  
750 Quintaux de Morue sèche nouvellement prise.  
**M. BORNE.**  
Québec, 19 Août 1840.

**A VENDRE.**  
**500 Q** UARTS Fleur Prime H. C., marques de choix.  
25 quarts Suif  
500 boites Savon  
100 do Chandelle  
10 barriques Eau de vie de Bordeaux  
Pierre-bleue en boutons, Empois de Londres, Salpêtre, Alum, Colle-forte, Cloux et Fiches, Fer blanc I C et I X, Tôle et  
50 paniers Faïencerie bien assortie.  
Par **THOMAS FROSTE & Co.**  
Québec, 4 Août 1840.

**150 SACS Biscuit de Matelots**  
Promag nouveau d'excellente qualité  
Hareng fends, Morue sèche et salée et  
Quelques quarts Saumon  
Venant d'arriver et à vendre par  
**HUGH MURRAY.**  
Québec, 1 septembre 1840.

**BLANCS DE MAGISTRATS A VENDRE A CE BUREAU.**

**LIVRES NOUVEAUX.**  
LE Soussigné vient encore de recevoir quelques caisses de LIVRES et de GRAVURES, contenant LIVRES de Piété, Droit et Médecine, Magasin Pittoresque et Universel, etc., etc., etc.  
... Aussi...  
**GRAVURES DU CHEMIN DE LA CROIX,**  
DE LA  
*Médaille et de Ste. Philomène.*  
... De plus...  
**MEDAILLE DE LA STE. VIERGE,**  
ET DE  
**SAINTE PHILOMENE.**  
... Aussi...  
**CARTES GEOGRAPHIQUES,**  
De différents prix.  
Il attend incessamment de nouvelles Cassettes de LIVRES, GRAVURES, etc.  
Le Soussigné invite fort ses pratiques à venir visiter sa belle collection.  
Il se chargera de faire exécuter toute espèce de demandes, que l'on voudra bien lui confier, soit en France, soit aux Etats-Unis.  
Il offre aussi à vendre une douzaine de beaux  
**TABLEAUX D'EGLISE**  
**PEINTS A L'HUILE,**  
A des prix extrêmement réduits et à long crédit.  
**E. R. FABRE,**  
Rue St. Vincent, (vis-à-vis l'Audience)  
3me Porte à droite en descendant la rue.  
Montréal, 25 juillet 1840.

**CHAMPAGNE.**  
Récemment arrivés dans l'Isabella, et à vendre :—  
**50 PANIERS** Yris Mousseux B. O. S. contenant 1 douzaine chacun—garanti meilleure qualité, à vendre à prix réduit pour argent comptant.  
**P. BOISSEAU & Cie.**  
Québec 9 Septembre, 1839.

**A VENDRE.**  
VIN de Port, Madère et Sherry  
Vin de Benecarlo en pipes et barriques  
Vin de Malaga en quarts  
Un bon assortiment de Papeterie  
Whiskey de Montréal.  
**RYAN BROTHERS,** Commercial Chambers.  
Québec, 27 juillet 1840.

**BRIQUE A FEU ANGLAISE.**  
LES SOUSSIGNÉS VIENNENT DE RECEVOIR.  
**50.000 B** RIQUE A feu Anglaise, 20,000 do de Bridgewater, 150,000 meilleures Briques des Trois-Rivières, 100,000 articles A PARLEMENT de Lotbinière, — articles nouveaux.  
—AUSSI—  
Madriers et Planches de trois pouces, deux pouces, un pouce et demi et un pouce.  
**TOD & BLACKLOCK.**  
Québec 7 Août 1840.

**NOUVEAU DICTIONNAIRE DE PRONONCIATION,** français-anglais et anglais-français, sur la base de celui de Nugent, avec beaucoup de mots nouveaux généralement en usage; et la prononciation des mots français figurés par des sons correspondants, les mots anglais accentués, etc., etc. : par F. C. MEADOWS, de l'Université de Paris; à vendre (prix 7s. 6d.) chez **FRECHETTE & CIE.**  
Québec, 8 juin 1840. Rue la Montagne, No. 6.

**A VENDRE**  
**MEILLEURS CIGARES DE LA HAVANNE.**  
LE Soussigné vient de recevoir l'assortiment suivant de meilleurs Cigares de la Havanne, parmi lesquels se trouvent des Cigares de dix ans, le tout argent comptant seulement.  
Ugnes, Tacon, Carlos Paseual, " Canones, La Privileciada, Puerto Principe, Joaquin Falla, &c. &c.  
**G. D. BALZARETTI.**  
16 septembre 1840.

**A VENDRE.**  
**RUM** de la Jamaïque, Whiskey de Montréal, 1 dans 1, Geniève, Eau-de-Vie, Melasse.  
—AUSSI—  
Saumon en tierçons et quarts, Truite Saumonée, Filet, Morue Verte en quarts, et à la draft Morue Sèche de Table et des Isles  
Noires de Morue en quarts et quarts  
Huile de Loup-marin, de Morue, de Baleine et de Chien de mer  
Lard Mince, Bois de teinture.  
**D. FRASER,** Quai Napoléon  
Québec 17 Sept. 1840.

**VENANT D'ARRIVER.**  
**150 Q** UARTS Fleur nouvelle inspectée fine moyenne,  
Et à vendre par  
**H. MURRAY**  
Rue Notre-Dame.  
Québec 18 Sept. 1840.

**AVIS.**  
LES Héritiers ou Représentants légaux de feu **GABRIEL MASSE**, en son vivant Forgeron de Québec, apprendront quelque chose à leur avantage, en s'adressant sous deux mois au soussigné, Rue Mont-Carmel Haute-Ville de Québec.  
**J. CHABOT,** Avocat.  
Québec, 29 Juillet 1840.

**J. B. CORRIVEAU,**  
No. 4,  
**RUE LAMONTAGNE,**  
SECOND MAGASIN DE CHAPEAUX, EN BAS DE LA PORTE DE LA BASSE-VILLE,  
DONNE avis qu'il vient de recevoir un assortiment plus qu'ordinaire de Chapeaux de Londres à la dernière mode, qu'il offre en vente à des prix modérés.  
Aussi, Toiles de soie cirée pour Chapeaux et pour Casquettes d'été Capots de Caoutchouc, &c.  
**CHAPEAUX DU PAYS EN QUANTITE, EN GROS ET EN DÉTAIL.**  
Québec, 6 Mai 1840.

**Magasin de Chapeaux de Londres.**  
LA PREMIERE MAISON APRES LA PORTE DE LA BASSE-VILLE.  
**Wm. ASHTON & CO.**  
VIENNENT de recevoir de leur Manufacture d'Angleterre un assortiment splendide de **CHAPEAUX DE CASTOR** à l'épreuve de l'eau pour jeunes gens et Messieurs, **CHAPEAUX DE SOIE**, **CASQUETTES DE DRAP** à la mode, **BLOUSE** et **REDINGOTES** à la Macintosh, **CHAPEAUX D'ÉTÉ**, etc., etc.  
On pourra remettre tous les effets huit jours après le temps de la vente si l'on n'en est pas content.

**IL N'Y A QU'UN PRIX.**

**A VENDRE**  
**A LA LIBRAIRIE CANADIENNE, No.**  
*Rue Lamontagne, Basse-Ville, milieu de la côte*  
LES LIVRES DORS SUIVANTS :  
Paroissien des Princes Martyrs  
Heures des Dames  
Paroissien de la Cour doré  
Heures du Roi  
Etreunes Spirituelles  
Heures des Congrégations  
Idem des Dames  
Idem des Demoiselles  
Paroissien des Dames  
Paroissien des Demoiselles  
Heures des Dames  
Paroissien des Fidèles  
Petite Journée du Chrétien  
Pensez-y-bien  
Manuel de Cérémonies  
Etreunes et Evangelies  
Journé du Chrétien  
NON Donés.  
Pensez-y-bien  
Marguarite Bourgeois  
Instructions de Jeunesse  
Manuel de cérémonies à l'usage du Clergé, bien relié  
Catechisme de Mission  
Conférence de Notre Dame  
Auxiliaire  
Chant de l'Amour Divin  
Eucologie ou livre d'Eglise  
Formulaire de prières à l'usage des pensionnaires des Religieuses Ursulines  
Devoirs du Chrétien envers Dieu, par Jean-Baptiste de la Salle  
Histoire du vieux et nouveau testament, tirée des SS. Pères, avec planches  
Manuel de religion et de morale en forme de livre de prières, avec planches  
Manuel du Chrétien  
Journé du Chrétien, Edition de Paris  
Heures des Congrégations  
Carême de Massillon  
Chemin de la Croix.  
Pratique de la Direction, retraite du mois et de la monition, à l'usage des Séminaristes.  
Réglement des Vacances  
Propagation de la Foi.  
Petit manuel double  
Idem simple  
Pseautier de David

—oooooooooooooooooooo—  
Livres de Chimie par J. B. Millier  
Traité des Accouchements, par E. Moreau.  
—oooooooooooooooooooo—  
Histoire du Canada par B. baud  
Idem du Canada  
Contes Moraux à l'usage des Enfants  
—oooooooooooooooooooo—  
**LIVRES D'ECOLE.**  
Traité d'Arithmétique par A. Bouthillier  
Idem d'Arithmétique par Jos. Laurin  
Tenue des Livres par do.  
Eléments de Géographie Moderne imprimée sous la direction de la Société d'Education du District de Québec  
Géographie Élémentaire par Jos. Laurin  
Abbéciaire d'Histoire Naturelle.  
Compendium, meilleurs auteurs, par J. Selecta  
Éléphant Scripturaire  
Histoires  
C. Cornéli Tacite  
Grand et petit Catéchisme  
Catechisme Historique  
Grammaire de Lhomond  
Nouvelle Grammaire Anglaise rédigée d'après les  
—oooooooooooooooooooo—  
B. Millier  
Grammaire latine  
Alphabet double  
Cours d'Education Élémentaire  
Histoire Ancienne  
Le Livre de Enfants double et simple.

—oooooooooooooooooooo—  
**CHURCH & SCHOOL BOOKS**  
The Poor Man's Manual, Murray's Grammar  
English Catechism, New Pinnock's Catechism  
Edition, Johnson Dictionary full bound  
Murray's first Book, Johnson do. half bound  
London Spelling Book, Johnson do. Ready Reckoner.  
English Reader, Walkingame's Arithmetic  
—oooooooooooooooooooo—  
**PAMPHLETS.**  
Précis des Débats de la Chambre d'Assemblée en 1835  
Les 92 Résolutions avec les Débats de 1834  
Bill d'Union  
Siège de Québec  
Rapport Parlementaire sur l'Etat de la Province et les Subsidies en 1836  
Précis des Actes passés dans la dernière Session de la Législature.  
**BLANCS.**  
Blancs d'Avocats  
Blancs de Magistrats  
Blancs d'Huissiers  
Blancs pour Cours de Requêtes  
Blancs de Magistrats, retours trimestriels  
Retour de Magistrats pour Quartier de Sessions Générales.  
—AUSSI—  
Papiers de toutes sortes, plumes, enciers, encre, ardoises, canifs, crayons pour ardoise et papier, oubies, cire à cacheter, plioirs et poudre à encre rouge et noire, &c.  
Gravures sacrées, petites et grandes, et le Portrait de Mgr. Panel, Evêque de Québec, &c. &c. &c.

—oooooooooooooooooooo—  
**JOHN SHAW & CO.**  
IMPORTEURS.  
ONT reçu un assortiment de **POELES** consistant en—  
**POELES DOUBLES** de 21 et 3 pieds,  
" **SIMPLES** de 30 pouces et 3 pieds,  
" **DE CUISINE,**  
" **DE SALLE.**  
N. B.—Les **POELES** ci-dessus sont d'une fonte supérieure et seront vendus à bas prix.  
Québec 28 août 1840.